

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2022-168-MP

OBJET : ACHAT CHARGEUR SUR PNEU - SERVICE TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT - SUITE À INFRUCTUOSITÉ

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°2022-122-MP en date du 30 juin 2022 actant le choix des prestataires retenus pour les différents lots du marché à procédure adaptée 22FCSMATERIELSROUL visant à équiper les services travaux et environnement de matériels roulants d'occasion ;

Vu la décision n°2022-154-MP en date du 05 septembre 2022 actant le choix du prestataire retenu pour le « Lot 1 – camion OM 19 T de PTAC » du marché à procédure adaptée 22FCSMATERIELSROUL déclaré infructueux : SAS ETS SAUBEAU de Marmande (47) ;

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais réglementaires pour le « Lot 3 – chargeur sur pneu max 7 T » du marché suscité ;

Considérant que dans ce cas de figure, conformément à l'article R. 2122-2 du Code la Commande Publique, l'acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées ;

Considérant que les services techniques ont respecté la procédure et trouvé une offre qui correspond en tout point à leurs attentes auprès de l'entreprise CELLERIER BTP MANUTENTION de Marmande (47) et qu'il faut très rapidement réserver le véhicule ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de l'entreprise CELLERIER BTP MANUTENTION de Marmande (47) pour l'achat d'un chargeur à pneu max 7 T d'un montant de 45 000 € HT (54 000 € TTC) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

2°) – De signer l’offre financière ;

3°) - Précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

En application de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 03 octobre 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 04 octobre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 04 octobre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com